

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Visualisation de l'habitation et de l'installation

Adresse de l'installation

Rue André Renard 3/9 (étage 5)

Type de locaux

4680 Oupeye
unité d'habitation
(appartement)Propriétaire
Responsable des travaux
Carte ID - #TVAHeyns
Rasir François
non communiqué -
BE0753.280.422Date du contrôle
Type du contrôle
Agent visiteur07/12/2016
visite périodique (Art. 271)
Nicolas Dumont de Chassart

Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

TECTEO - RESA (opérateur GRD)

Code EAN

non communiqué

Numéro du compteur
Index jour / nuit4000126
076360.7 /

Type de raccordement

souterrain

Câble compteur - tableau

VOB 4 x 10 mm²

Tension nominale de service

3x400V + N - AC

Courant nominal de la protection de
branchement

32A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

OK

Nombre de tableaux

1

Nombre de circuits

9

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent

d'avant le 1/10/1981

Prise de terre

piquets

Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)

3.8

Conformité des liaisons équipotentielle et des PE

OK

Test de continuité

concluant

Contrôle boucle de défaut

concluant

Protection contre les contacts indirects

OK

Résistance minimale d'isolement mesurée (M Ω)

13.7

Dispositif différentiel de tête

ID - 40A - 300mA - type A -

test OK

Dispositif différentiel "sdb"

ID - 40A - 30mA - type A -

test OK

Raccordement

OK

Éclairage/machines

OK

Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles

OK

Protection contre les contacts directs

OK

Conclusion : CONFORME



A la date du **07/12/2016**, l'installation électrique de "**Rue André Renard 3/9 (étage 5) - 4680 Oupeye**" est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le **07/12/2041**.

Signature de l'agent

Signature du responsable de l'exécution des travaux

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaïne
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be



Remarques

- Le délai en vigueur pour le contrôle d'installation domestique déclarée conforme est tous les 25 ans

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1

Lisez attentivement ce
procès-verbal

2

Lors d'extensions, de
modifications importantes de
l'installation, faites la reconstruire

3

Au terme de la validité du rapport,
faites reconstruire votre installation

4

Certinergie est à votre service
pour effectuer ce contrôle

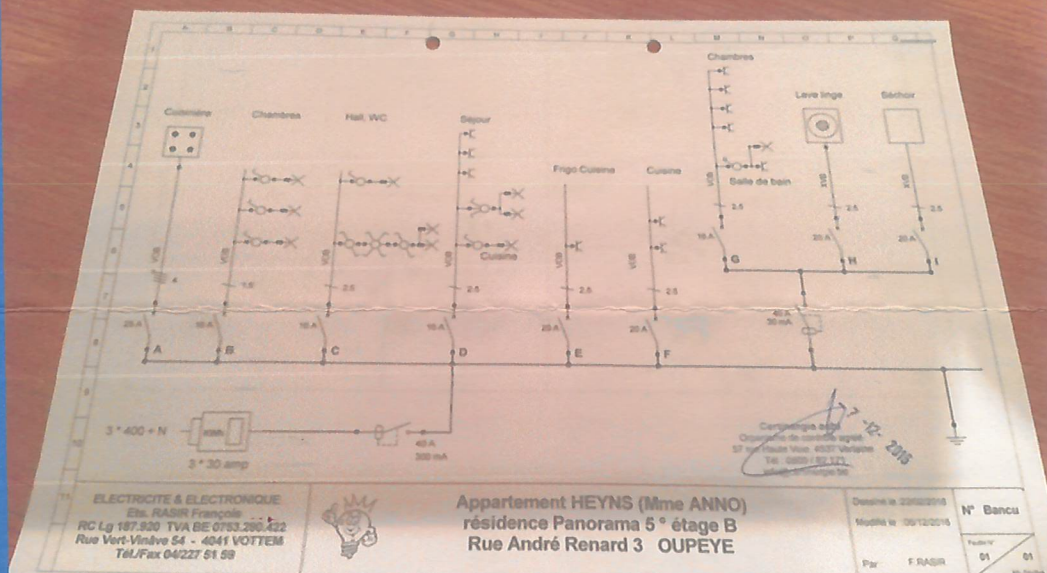
Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

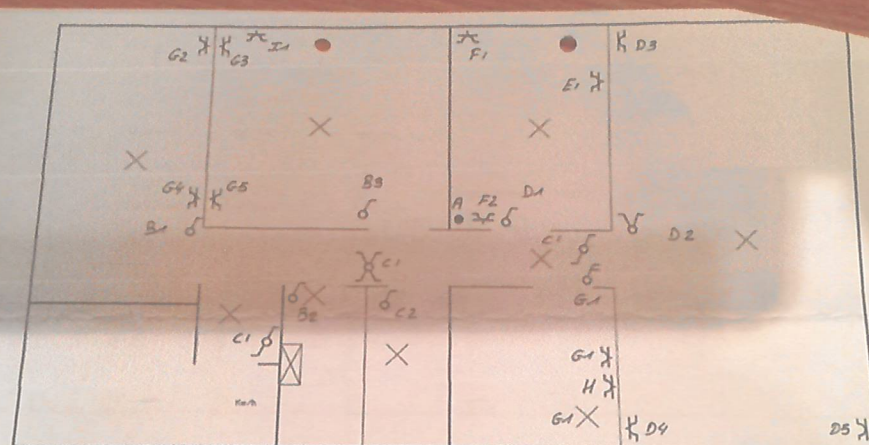


Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



Résidence Panorama Rue André Renard OUPPEYE appartement type B

Ets. RASIR François
Electricité industrielle & domestique
Installations & dépannages
Tél/Fax: 04/227 51 59
Rue Vert Vindve 54, 4041 VOTTEM
R.C.L.G. 187.920 TVA BE 0753.280.422

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaïne
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be